

"Luxembourg trinque" dans Le Jeudi (19 septembre 2002)

Légende: L'hebdomadaire luxembourgeois Le Jeudi dédie son numéro du 19 septembre 2002 à la menace de perte de poids politique qui pèse sur le siège de la Commission européenne à Luxembourg au profit de son siège à Bruxelles: des services techniques et administratifs dotés d'une simple compétence d'exécution remplaceraient progressivement les services ayant un caractère plus politique et disposant de compétences de décision.

Source: Le Jeudi. L'hebdomadaire luxembourgeois en français. Dir. publ. Fonck, Danièle ; Réd. chef Portante, Jean. 19.09.2002, n° 38. Luxembourg: Editpress Luxembourg S.A.

Copyright: (c) Le Jeudi

URL: [http://www.cvce.eu/obj/"luxembourg_trinque"_dans_le_jeudi_19_septembre_2002-fr-947be82c-c9dd-446c-ba10-a34bf6adcd17.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 17/09/2012

Les appétits européens de Bruxelles

Luxembourg trinque

Quand un mur s'effrite, la maison ne s'écroule pas pour autant. Tout de même: à force d'être malmenés, les murs des fonctionnaires européens de la Commission en poste à Luxembourg commencent à trembler sur leurs bases.

L'affaire n'est pas nouvelle: de la publication nouvelle du rapport Chantaine en décembre 2000 aux menaces de délocalisation de certains services, le centralisme bruxellois risque de faire perdre au siège de Luxembourg son prestige et son poids politique.

Du coup, ses fonctionnaires se sentent bousculés. Non dans leur nombre même, qui est resté à peu près stable lors des dix dernières années, mais dans la nouvelle composante de ce nombre – multiplication des postes d'agents temporaires – et dans la manière qu'ont les hautes sphères bruxelloises de concevoir les choses: sous couvert de garantir une utilisation rationnelle des ressources, elles gardent le beau rôle.

Ce qui, à terme, pourrait signifier pour le siège de Luxembourg une majorité de services techniques et administratifs sans grande responsabilité. Et donc des démotivations et des mutations.

Les fonctionnaires en poste à Luxembourg résistent et demandent à l'Etat luxembourgeois d'en faire autant...

* * *

Commission: le siège de Luxembourg risque de perdre son poids politique

L'effritement

Le mal est insidieux: plus le siège de Luxembourg subira le départ de fonctionnaires de haut niveau à la Commission à Bruxelles, plus il perdra son poids politique. A terme, si l'Etat luxembourgeois ne réussit pas à attirer ou à préserver des directions générales (DG) solides, c'est lui qui y perdra.

ROBERT PAILHÈS

Entre des représentants du personnel de la fonction publique européenne en poste à Luxembourg qui crient au feu, un porte-parole de la Commission Bruxelles qui ne voit pas où est l'incendie et des autorités luxembourgeoises qui assurent à minima leur travail de préservation des intérêts du siège de Luxembourg, il n'est pas facile de démêler l'écheveau.

Pour Jacques Frankin, en tout cas, président du syndicat Solidarité européenne, il ne fait pas de doute qu'il y a «*effritement de la situation sur les dernières années et que l'on peut maintenant parler de délabrement sur les prochains mois*». Son de cloche à peine moins alarmiste pour Jean-Pierre Tytgat, président de l'Union Syndicale Luxembourg: «*L'effritement est évident, puisque la situation s'est dégradée.*»

L'origine du mal est à rechercher dans la vague de migrations qui passe au-dessus des Ardennes depuis un certain temps: «*Plusieurs parties de DG ont été rapatriées à Bruxelles, renchérit Jacques Frankin, et la plupart du temps on nous apporte en compensation des services techniques qui ne sont pas dotés d'une compétence politique.*»

Autrement dit, avec de plus en plus d'organes d'exécution mais de moins en moins d'organes de décision, le siège de Luxembourg perd insensiblement l'aura que lui offraient, à lui mais aussi... au parc hôtelier de la ville, des directions générales solides et influentes: «*Il y avait des bases*, précise Jean-Pierre Tytgat, *or ces*

bases sont en train de partir. Et il y a aussi précarité des services parce qu'un certain nombre d'emplois permanents sont occupés par du personnel temporaire.»

Au diable l'externalisation!

Bruxelles jouerait-il donc au prédateur? Jean-Pierre Tytgat verse dans la métaphore: *«C'est comme quand un commerçant va systématiquement débaucher les gens de la boutique d'à côté en les payant un peu plus. Donc on "pique" la richesse qui est ici en offrant aux personnes des promotions, des jobs plus intéressants.»*

«Il faudrait une DG complète, ajoute un membre du Comité exécutif de Solidarité européenne, qui ne soit pas sujette à un externalisation directe parce qu'on s'oriente de plus en plus vers la création d'agences d'exécution, y compris pour l'Office statistique, ce qui appauvrit non seulement le nombre de fonctionnaires mais aussi la qualité du débat.»

Personne, aujourd'hui, au sein des représentants du personnel à Luxembourg, ne reste insensible aux orientations définies: provoquer le départ à Bruxelles de fonctionnaires de plusieurs DG pour les remplacer par des agents contractuels: *«Cela s'est fait au départ de manière insidieuse, désormais on nous a annoncé clairement vers où l'on allait»,* précise Jacques Frankin.

Voilà pourquoi ils ont élargi le débat auprès des autorités luxembourgeoises, exprimant leurs craintes, rappelant aussi que le pays a intérêt à maintenir des institutions européennes importantes au moment où la Place financière bat de l'aile, et avançant l'idée qu'il n'y a pas une seule voie possible. D'autant que le Traité a ses exigences, par exemple la présence d'une direction générale pleine et entière à Luxembourg comme la DG Santé. Quant à l'arrivée et à la répartition des agences – la décision va tomber début octobre – personne n'est chaud: ni les syndicats, ni l'Etat luxembourgeois. S'ils ne refusent pas lesdites agences en tant que compléments, les fonctionnaires d'ici n'en veulent surtout pas en tant que remplaçantes. D'autant qu'elles sont porteuses de *«programmes ponctuels et non pérennes, avec des statuts précaires puisqu'elles emploient des contractuels».*

Tout dépendra, finalement, de l'aptitude du gouvernement luxembourgeois à freiner les appétits de Bruxelles au cours des négociations. Il a quelques armes pour cela: le rappel des exigences intangibles du Traité mais aussi l'influence éventuelle de Viviane Reding lorsqu'il s'agira de discuter de la consolidation à Luxembourg de la Direction générale Diffusion des Connaissances.

* * *

Perspective: Vents mauvais

Les autorités luxembourgeoises ont compris qu'il fallait écouter la sonnette d'alarme que font retentir les représentants du personnel de la Commission à Luxembourg.

Elles n'ont pas tardé, d'ailleurs, à se mettre de leur côté puisque, en réponse à une question parlementaire, le gouvernement a précisé que *«la Commission n'a pas encore fourni des garanties que les éléments de compensation qu'elle nous propose puissent fonctionner de manière efficace à Luxembourg et ne seront pas soumis aux mêmes tiraillements trans-ardennais d'ici quelques années».*

Car chasser les vents mauvais est devenu urgent pour l'Etat luxembourgeois. Après la dilution de l'Arbed dans Arcelor, après les ennuis de santé que connaît la Place financière, il serait malvenu de perdre un troisième point en laissant les fonctionnaires européens à leurs inquiétudes.

* * *

Trois questions à... Eric Mamer

Le porte-parole du commissaire Kinnock à Bruxelles écarte l'idée de menaces qui pèseraient sur le siège de Luxembourg.

Le Jeudi: «La plupart des fonctionnaires européens ont le sentiment que "Bruxelles" fait peu de cas de l'opinion des services implantés à Luxembourg. Quant aux OSP (organisations syndicales et professionnelles) de Luxembourg, elles parlent d'arrière-pensées et de menaces sur certains services. Où est la vérité?»

Eric Mamer: «Il suffit de regarder les orientations politiques définies par la Commission: elle a toujours indiqué que toute solution devrait avoir pour objectif de pérenniser sa présence à Luxembourg et non de la diminuer. Elle a engagé en juillet 2000 un processus de dialogue et de réflexion sur la consolidation de ses services à Luxembourg. Une suggestion est sur la table de négociation, mais il n'y a pas encore d'accord avec les autorités luxembourgeoises et donc pas de décision définitive. Les représentants du personnel à Luxembourg ont été régulièrement tenus au courant des discussions en cours.»

Le Jeudi: «Le Commissaire Kinnock a fait récemment valoir qu'il était difficile d'attirer du personnel suffisamment qualifié pour occuper des postes permanents à la direction de la santé publique à Luxembourg.

Vu que, à l'origine, le recrutement des fonctionnaires européens ne se préoccupe aucunement du lieu d'affectation, s'agit-il de réticences à être nommé ou muté sur le lieu de vie qu'est Luxembourg?»

E.M.: «La question qui se pose est plutôt celle des possibilités de carrière à Luxembourg. La Commission pense qu'il est plus efficace de disposer à Luxembourg de services ayant une autonomie importante liée à une mission clairement définie et une taille critique, et que cela permettra d'attirer plus facilement des candidats. Cela permettrait aussi de renforcer la visibilité de la présence de la Commission à Luxembourg.»

Le Jeudi: «Pourquoi, à votre avis, un concept aussi noble que celui de service public européen sombre-t-il à son tour dans l'air du temps, celui de la privatisation et de la précarité?»

E.M.: «Cette affirmation ne correspond en rien à la politique de la Commission. Au contraire, la Commission bataille fermement avec les autorités budgétaires pour s'assurer du nombre suffisant de fonctionnaires de carrière pour mener à bien les tâches supplémentaires découlant de l'élargissement et de l'extension du champ d'activité de l'Union européenne.

C'est ainsi que 700 postes supplémentaires ont été obtenus récemment et que la Commission indique avoir besoin de 3.800 postes supplémentaires dans les années suivant l'élargissement. Par ailleurs, pour les tâches qu'elle assume qui ne sont pas de puissance publique, la Commission a proposé d'embaucher du personnel contractuel de droit public, c'est-à-dire disposant de garanties fortes, alors que certaines de ces personnes avaient jusqu'ici des contrats de droit privé.»